

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant la modification de branchement en aérien pas de terrassement 70 route de Neufchâtel à Forges-les-Eaux le 05 octobre 2023.
 - Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE :

Article I :

La modification de branchement en aérien (pas de terrassement) est autorisée au 70 route de Neufchâtel à Forges-les-Eaux le 5 octobre 2023.
La circulation se fera manuellement.

N°2023-178

Objet :

Modification de
branchement en aérien
pas de terrassement
Madame Theron Célia

Société STPEE

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société **STPEE, 2 allée Théodore Monod, 64210 BIDART** prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 05 septembre 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site

De Forges-les-Eaux le : 7 septembre 2023